

à perte aux négociants ou au public canadien. Cette subvention s'applique aux fruits secs et à d'autres denrées dont j'oublie le nom, mais cela est sans importance.

Ce sont là les principaux genres de subventions. Elles sont versées par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, agence de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Outre celles-là, il y a des subventions sur la production recommandées et versées par le ministère de l'Agriculture. Elles ont pour but d'encourager, de maintenir et de corriger, dans une certaine mesure, les écarts entre les prix que touchent les cultivateurs et ceux que reçoivent d'autres producteurs au pays. Ces subventions sont considérables. On peut mettre dans cette catégorie les subventions sur le beurre et sur le lait naturel, mais non celle sur le lait vendu aux consommateurs, que j'ai déjà mentionnée; la subvention sur le lait de conserve, celle sur le fromage et d'autres encore; il y en a aussi d'autres que verse le ministère de l'Agriculture.

Voilà les subventions que nous versons; nous les supprimons aussi rapidement que nous le pouvons.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Le ministre nous dirait-il un mot du montant de ces subventions?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Les subventions sur les pertes commerciales brutes, du 1er décembre 1941 au 30 septembre 1945, s'élevaient à \$296,288,670.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): J'ai ici le rapport de la Commission des prix pour la période terminée en décembre 1944. D'après ce rapport, pour la période comprise entre l'automne de 1941 et décembre 1944, les subventions versées par la Corporation de la stabilisation des prix s'élèvent à 200 millions et le total des pertes subies par la vente des denrées à 25 millions de dollars.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Si l'on divise 225 millions par 3, on obtient 75 millions pour chacune des deux années suivantes. En comptant la présente année financière, le total des subventions est beaucoup plus élevé que cela, soit d'environ 150 millions de dollars.

L'hon. M. ILSLEY: Pour quelle année?

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je prends cette année. Dans le rapport du 28 septembre dernier, on y trouve des subventions aux minoteries, des subventions sur le transport et ainsi de suite, au montant d'environ 150 millions de dollars. Je ne tiens pas à en-

[L'hon. M. Ilsley.]

trer dans les détails, mais si le ministre pouvait nous dire, de façon générale, si le montant de ces subventions augmente ou diminue, cela me suffirait pour le moment.

L'hon. M. ILSLEY: La subvention aux minoteries n'est pas comprise dans celles versées par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées. C'est une subvention distincte. Mais l'honorable député veut savoir si le montant des subventions qui seront versées en 1945 sera moindre que le montant versé en 1944. Ce montant tend à baisser. Au cours des neuf premiers mois de 1945, les subventions payées par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées se sont élevées à \$68,584,697. Cette baisse s'explique de deux façons. L'un des éléments importants des subventions fut l'assurance contre les risques de guerre et les prix de transport élevés de certaines importations. Or les deux ont beaucoup diminué.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Le ministre nous dirait-il un mot touchant la ligne de conduite future du Gouvernement.

L'hon. M. ILSLEY: Nous cherchons à éliminer les subventions. Quelques-unes le sont déjà. Nous voulons supprimer au plus tôt cette politique des subventions. Nous devons nous demander, dans chaque cas, s'il vaut mieux autoriser une hausse des prix plutôt que de continuer à verser la subvention. Dans certains cas, la hausse des prix semble préférable et dans d'autres, la subvention paraît plus avantageuse.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): J'ai une question à poser au sujet des prix. Est-ce que de plus en plus la régie des prix s'appliquera aux choses essentielles? J'ai signalé au ministre l'autre jour que l'augmentation des prix entraînerait de graves conséquences mais que l'augmentation des prix de la bijouterie ne présenterait guère d'inconvénients, sauf pour un petit nombre de gens. C'est là un cas exceptionnel. Mais quelle est la ligne de conduite du Gouvernement? Fera-t-il disparaître les régies au fur et à mesure que les denrées deviendront plus abondantes?

L'hon. M. ILSLEY: La cause principale de la régie des prix est la pénurie des denrées, et quand ces denrées redeviendront abondantes, les régies n'auront plus leur raison d'être, en général.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je veux dire quand il n'y aura plus pénurie de telle ou telle denrée.

L'hon. M. ILSLEY: Dans ce cas, il est plus difficile de répondre. Je pourrais dire bien des choses à ce sujet, mais le temps nous manque. Quoi qu'il en soit, j'ai discuté la question avec les fonctionnaires et je leur ai de-